

ADRESSE

A

L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

*Portant plaintes & dénonciation contre le Sieur d'*ANDRÉ*, Député de la Ville d'Aix, accusé avec preuves authentiques, comme Calomniateur, Traitre à la Patrie & Conspirateur public.*

Par M. BLANC-GILLI, de Marseille,

Administrateur au Département des Bouches du Rhône, ci-devant Officier Municipal.

MESSEIGNEURS,

L'événement tragique de la mort de M. de Beausset, Major du Fort Saint-Jean, a été le prétexte qui a si bien servi les ennemis de notre Ville, & qui leur a fait vomir le poison de leurs calomnies

contre la généralité des Citoyens & des Officiers Municipaux, dont la conduite eſt, juſqu'à ce moment, digne d'eſtime.

Dans la foule de ces perturbateurs du repos public, le ſieur André, Député de la Ville d'Aix à votre auguſte aſſemblée, eſt celui qui s'eſt le plus ſignalé par ſes diffamations. Je viens à ce ſujet, Meſſeigneurs, dépoſer dans le ſein de votre ſageſſe des plaintes graves qui portent avec elles leur témoignage. Daignez m'accorder un de vos momens, pour peſer une réclamation contre un homme qui n'a ſçu emporter de Marſeille d'autre dévouement que celui du mépris & de l'exécration publique. Il eſt bien malheureux, ſans doute, pour mes Concitoyens, d'avoir à ſe dire que ce perfide a fait verſer la meſure des attentats qui juſtifient leur anathêmes, mais rien n'eſt comparable à la peine de ceux qui, appellés aux charges adminiſtratives, jaloux d'en remplir les fonctions en homme de bien, ſe voient forcés de s'arrêter un inſtant au milieu de leurs travaux pour repouſſer ſes calomnies. Si j'ai tardé juſqu'à ce jour de faire entendre le cri de mon cœur ulcéré, c'eſt que j'ai attendu de connoître les nouveaux griefs dont il devoit, diſoit-on, nous accabler. Le tems de mon attente eſt à ſon terme ; celui de ma plainte ne peut preſcrire.

Cet ennemi public, intime confident des Catilinas, qui, pendant huit mois avoient déſolé notre Ville par des forfaits qui menaçoient la France entiere d'une contrerevolution ; ce miſérable conſpirateur, qui s'eſt tant agité pour faire exterminer un grand peuple, & qui en fût venu à bout, ſi la nullité de ſes talens & ſa puſillanimité n'avoient fait avorter

les tentatives de ſa malice ; cet ennemi public, dis-je ; a voulu ſe mêler de vous faire un recit & de la mort de M. de Beauſſet, & de la démolition de nos forтereſſes. Impatient de ſaiſir l'occaſion qui lui ſembloit propice pour ſurprendre votre religion & obtenir un décret de rigueur qui pût nous perdre, il ne s'eſt pas mis en peine d'écrire à Marſeille, & de s'y faire inſtruire des dépendances des événemens ; il a fabriqué, à ſa maniere, un enſemble de faits & vous a débité une relation, où non-ſeulement il n'y a pas un mot de vrai, où il n'y a pas même rien d'approchant des choſes qui ſe ſont paſſées ; mais où il oſe encore porter les accuſations les plus atroces contre ceux qui ſe ſont conduits avec la plus grande ſageſſe. Ainſi cette tribune, qui fut ſi ſouvent honnorée des ſublimes projets qu'on y annonçoit pour le bonheur de l'humanité, cette tribune qui tant de fois nous a rappellé la mémoire des Cicerons & des Rutilius, a été ſouillée, avilie par les fureurs d'un ignorant qui, dans le délire de ſon orgueil, ſe promettoit d'écraſer les Adminiſtrateurs d'un grand peuple, & ce peuple lui-même.

J'oſe l'avouer, Meſſeigneurs, le recit du Sieur André n'eſt point encore effacé de votre ſouvenir ; vous vous rappellez qu'après vous avoir fatigués de toutes les noirceurs qu'il attribue à la Municipalité de Marſeille & à l'univerſalité de ſes Citoyens, il vous a dit que la mort de M. de Beauſſet avoit été conſpirée par quelques-uns des Officiers Municipaux ; il vous a dit par deux fois, avec une affirmation ſoutenue, que ce Major avoit été maſſacré entre deux Officiers Municipaux, & il a ajouté, que bien

loin de lui accorder la protection qu'ils affectoient de lui assurer, ces mêmes officiers avoient donné le signal du massacre & trempé leurs mains dans son sang. Mensonge épouvantable ! mensonge atroce qui remplit mon ame d'effroi !

J'étois l'un de ces officiers municipaux nommé par le conseil général à la commission qui ordonnoit le rapport de l'état des Forts & des munitions de guerre qui s'y trouvoient en magasins. Le jour fixé pour ce rapport fut malheureusement le jour de la catastrophe que je vous rappelle ; par conséquent l'accusation portée par le Sr. André tombe sur moi & sur mes collegues de commission : elle est l'objet de ma douleur & de ma plainte.

Si ma défense dépendoit d'un concours de témoignages, cent mille voix s'éleveroient contre la calomnie du Sr. André ; mais vous connoissez déjà, Messeigneurs, toutes les circonstances de cette mort tragique ; il ne me reste donc qu'à vous citer quelques particularités de mon verbal de visite dont votre comité de rapports a loué la scrupuleuse exactitude ; il y est dit que quand je fus sorti du Fort accompagné de douze gardes nationales, avec le dépôt des clefs, j'étois à peine arrivé devant la Patache du Quay Saint-Jean, qu'un officier inconnu vint m'annoncer la scene affreuse qui se passoit à quelques pas de-là, me disant, que le Sr. de Beausset venoit d'être massacré & avoit eu la tête coupée ; il y est dit qu'à cette nouvelle je retrogradai sur ma route, & donnai ordre à mon escorte de m'ouvrir la foule devant la petite rue de la consigne, où je

passai pour ne point voir ce spectacle d'horreur. Ce fait est bien différent du récit de M. André : & il ose vous dire que j'ai trempé mes mains dans le sang de cet homme ! Ici, Messeigneurs, je ne puis vous cacher le déchirement de mon ame ; la douleur qu'elle éprouve est au-dessus de toute expression. Croyez que je suis un ami de l'humanité, & non un assassin. La mort de M. de Beausset n'a pas été méditée ; comment pouvoit-elle être prévenue ? Si j'avois apperçu la moindre trace du projet de l'assassiner, soyez bien assurés, Messeigneurs, que j'aurois pris des moyens pour le sauver, & que j'y aurois réussi ; je l'aurois consigné dans sa maison ; j'aurois gardé moi-même sa porte, & je n'aurois pas craint de m'exposer. Depuis long-temps les injustices des méchants m'ont rendu assez indifférent pour la vie, & dans ces époques de la grande révolution qui s'opére, les persécutions qu'ils ont assouvies sur moi m'en ont presque donné du dégoût ; mais je n'ai pu prévoir l'heure fatale de cet homme. Le coup qui l'a frappé a été aussi prompt que la foudre ; il a couru lui-même au-devant de sa destinée : il a péri d'une mort effroyable, & si quelque chose peut en faire oublier l'horreur, c'est de se dire qu'il n'a été que trop coupable. Vous aurez vu à la suite de mon verbal des témoignages sûrs des noirs projets qu'il n'a pas dépendu de lui d'exécuter, pour ensevelir, sous ses propres ruines, la troisieme ville de l'Empire Français.

Après cet exposé de ma plainte & de ma justification contre une calomnie particuliere, je ne

ſaurois paſſer ſous ſilence une autre calomnie du Sr. André ; elle n'eſt pas moins cruelle que la premiere ; elle attaque le Corps municipal dont j'ai l'honneur d'être membre. Je me dois une ſeconde juſtification : en voici les preuves frappantes.

Le Sr. André prend occaſion de la démolition de nos fortereſſes pour nous taxer tous de rebelles & de brigands ; ainſi, ſelon lui, le peuple de Marſeille eſt un peuple de révoltés, & les officiers municipaux conduiſent avec lui les reſſorts de la rébellion. Nos lettres vous ont fait connoître toutes les dépendances de cette démolition de nos baſtilles ; j'ajouterai quelques réflexions échappées, qui acheveront de confondre notre diffamateur.

La démolition de nos fortereſſes, quant à la partie qui foudroyoit la ville, étoit depuis longtemps le vœu général de toute la cité. Ce vœu étoit bien naturel, bien juſte ; le raiſonnement le plus ſimple va le juſtifier. Il n'y a que deux circonſtances, où l'on pût oſer ſe déterminer à faire uſage de ces boulevards exterminateurs ; ſuppoſons-les arrivées, ces circonſtances : la premiere eſt celle où un ennemi étranger ſe ſeroit emparé de la ville ; ſeroit-il juſte que pour le repouſſer on réduisît en cendres les maiſons & l'aſyle des citoyens ? Il n'eſt que trop vrai cependant que la Politique barbare du deſpotiſme faiſoit entrer dans ſes calculs la deſtruction des Peuples & des Villes. Ah ! que la honte en retombe ſur le féroce orgueil des Miniſtres & des guerriers ambitieux. La ſeconde circonſtance ſeroit celle où il

s'agiroit de réduire un peuple révolté; ces moyens ne feroient-ils pas une atrocité digne de la vengeance du Ciel, que de confondre au milieu du carnage l'innocent avec le coupable, le Citoyen armé & le jeune Enfant au berceau? Il eft donc démontré que dans aucune circonftance & pour aucun motif, les boulevards de guerre battant les Villes ne font autre chofe qu'une violation au droit du Citoyen, & que leur feule vue doit nous forcer à maudire la mémoire de ceux qui les ont élevés. Ces confidérations que je me fis en moi-même, déterminerent mon opinion dans le Confeil-général de la Commune, lorfqu'on y propofa la démolition des Forts. Je vais rendre compte des derniers motifs qui nous fixerent unanimement à l'infirmative.

Vous vous rappellez, Meffeigneurs, que nous nous tranfportâmes en corps Municipal à la Citadelle Saint-Nicolas, à l'heure même qu'on nous apprit qu'un peuple immenfe y travailloit à la démolition des boulevards battant la Ville; vous favez que defirant d'obtenir votre aveu à ce fujet, nous réuffimes par la douceur & la perfuafion à faire confentir les travailleurs à fufpendre leur entreprife & même à fortir avec nous de la Citadelle; vous favez encore qu'ils revinrent à leur ouvrage quelques heures après. Quel parti nous reftoit-il à prendre dans cette circonftance? Nous ne pouvions pas nous tirer de cette alternative, ou de publier la Loi Martiale, ou de nous rendre aux élans de ce zèle qui réclamoit l'exécution non-interrompue du vœu le plus jufte & le plus naturel. Où en ferions-nous aujourd'hui? Où en fe-

roit Marſeille & ſon grand Peuple, ſi nous avions été aſſez malheureux de nous décider à publier la Loi Martiale ? Vous ne pouvez pas en douter, Meſſeigneurs ; Marſeille n'exiſteroit plus & le ſang de ſes Citoyens, ſans exception d'un ſeul, en auroit arroſé les ruines. Cent mille voix réclamoient la démolition, d'autres Citoyens étoient contraires à ce vœu, ou par indifférence ou par haine bien déclarée contre l'ouvrage de notre Régénération. Au ptemier ſignal que nous aurions donné dans la Citadelle, le Citoyen auroit fait feu ſur ſon Concitoyen, à l'inſtant le carnage ſe ſeroit propagé dans la Ville & à la fin, quinze à vingt mille Matelots de toutes les Nations ſeroient ſortis du Port pour profiter de nos dépouilles, & auroient achevé le maſſacre de ceux qui auroient pu échapper à la guerre civile ; voilà comment ſe ſeroit achevée la grande tragédie de tout un Peuple exterminé........ Grand Dieu ! nous avons ſauvé notre Patrie par un effet de notre ſageſſe & nous ſommes indignement calomniés ; nous avons conſervé à l'Empire des Lys, le plus beau fleuron de ſa couronne, & un homme auſſi fourbe qu'ignorant, homme vendu des long-temps à l'iniquité, n'a pas tremblé de nous qualifier de brigands à la face de l'univers ſéant à la Tribune de l'Auguſte Aſſemblée de la Nation. Ah ! c'en eſt trop pour vous inſpirer les ſentimens d'horreur que mérite une ſi grande ſcélérateſſe, mais ce n'eſt pas aſſez pour vous faire connoître combien eſt digne de votre protection celui qui a ſouffert l'outrage. Il vient un temps, lorſque le crime a fait verſer la meſure de ſon audace, il vient un temps que l'in-

nocence calonniée eſt forcée de ſe défendre, c'eſt alors qu'elle doit ſe couvrir du bouclier de ſes bonnes actions & du manteau de ſa vertu.

Une queſtion déterminante ſe préſente ici d'elle-même. Qui eſt-il ce M. André qui a oſé calomnier tout un Peuple, & taxer de brigands ſes Officiers-Municipaux? Je le dirai avec cette aſſurance imperturbable qui n'appartient qu'à la vérité; le ſieur André eſt un perfide, un traître à la Patrie & un conſpirateur public. Si ſes calomnies atroces que je viens de dénoncer n'en étoient pas des preuves ſuffiſantes, daignez-vous rappeller, Meſſeigneurs, de cette Adreſſe qu'il vous écrivit de Marſeille, Adreſſe que vous rejettâtes avec mépris parce qu'il y diſoit avoir demandé à notre ancien Conſeil Municipal de donner protection & aſyle dans nos murs à tous ceux qui étoient ſortis du Royaume depuis les événemens de la révolution, c'eſt-à-dire, de rappeller tous les mauvais citoyens qui fuyoient le châtiment, auquel leurs attentats contre la Patrie les dévouoit. Je garde en moi-même bien d'autres preuves de ſes conſpirations. En voilà aſſez pour faire connoître ce méchant homme. Qui ſuis-je moi qu'il qualifie d'aſſaſſin? L'eſquiſſe rapide de ma conduite va me faire connoître.

Ami de la Paix & de mes ſemblables, je partageai tous les jours de ma vie entre le ſoin de mes affaires, les charmes de l'étude & les épanchemens de l'amitié. Bientôt ma penſée ſe fixa toute entiere ſur les excès des méchants, ſur l'immenſité des abus qui m'annonçoient l'époque peu éloignée de notre Régénération. Attentif aux évé-

nemens qui précéderent l'aurore de ce beau jour ; j'ambitionnai d'y prendre part ſelon la meſure de mes forces en tout ce que le civiſme le plus pur pouvoit avouer ; je conſacrai de longues veilles à cette ambition ſi louable. Inſcrit dans la ligue immortelle des défenſeurs de la Patrie, je dévoilai des vérités fâcheuſes aux ennemis du bien public, j'en découvris de conſolantes que des génies diſtingués honorerent de leurs ſuffrages. Admirateur de ce nouvel ordre de choſes qui hâtoit les progrès de la révolution, je me montrai contraire à ceux qui vouloient arrêter ſa marche. Une infernale conſpiration devoit éclater à Marſeille pour ſe répandre de-là ſur toute la ſurface du Royaume & forger de nouvelles chaînes à la Nation, je coopérai ſouvent à déjouer les traîtres. Oui, j'ai contribué pour beaucoup à empêcher cette contre-révolution qui de nos murs auroit gagné juſqu'à la Capitale.

Nommé Electeur des Communes par mes Concitoyens & appellé aux affaires publiques, je portai dans les Conſeils ces principes auſtères qui rendent inébranlables les amis de la vérité, & je prouvai quelquefois que la préſence des Rois même, ne m'auroit jamais fait trahir la bonne cauſe.

La cohorte des traîtres ſe déchaîna contre moi, je fus cruellement perſécuté par des calomnies, par des tentatives d'aſſaſſinat, à la fin je le fus par décret de priſe-de-corps. Ici, Meſſeigneurs, je vous rappelle les ſcélérateſſes prévôtales, dont je ſuis l'une des victimes. Je fus proſcrit & pourſuivi à main armée pour avoir publié des idées de conciliation, pour avoir proteſté contre une Loi

qui devoit infliger la peine de la prison sur une simple faute de discipline milicienne ; ainsi les sentimens les plus louables, les actions les plus généreuses, les efforts que je déployai pour soutenir la dignité de l'homme, m'attirerent la proscription & me bannirent de ma Patrie. Errant & fugitif je me jettai dans le sein de votre justice ; mes plaintes vous apprirent comment les conjurés oserent violer mon asyle dans le silence de la nuit, comment ils se montrerent à la tête d'une Armée, brisant les portes, répandant après eux l'épouvante & l'effroi, sans pitié pour mon épouse presque mourante. Je ne vous parlerai pas davantage de la durée de mes maux & des pertes énormes qu'ils me causerent : ces vexations inconcevables ne vous paroîtroient-elles pas des fantômes, lorsque moi-même qui en ai senti les rigueurs, n'ai pu jusqu'à ce jour en croire la réalité.

Rendu à ma famille par la protection d'un de vos décrets qui me restitue le droit naturel de poursuivre mes ennemis ; je me suis vu appellé aux fonctions pénibles d'Officier-Municipal. Je me suis assis à ma place avec le desir d'être utile, j'ose me flatter d'y avoir réussi. Vous en jugerez Messeigneurs.

Sans vous retracer l'immensité de nos sollicitudes & de nos fatigues, sans vous faire la très-longue énumération des événemens publics qui se succédent à chaque heure, je ne vous parlerai que des moindres occupations qui absorbent tous nos moments par un effet de cette subversion générale qui suspend la marche de la chose publique. Accueillir les pétitions de tous les Corps, les plain-

tes intariſſables des Citoyens de tous les états, ſurveiller & prévenir les attentats des ennemis publics, protéger des ſoldats indignement mutilés pour la ſeule cauſe de leur civiſme, ramener par la douceur ceux qu'un eſprit de légereté a fait déſerter leurs drapeaux : Voilà en général les plus petites occupations de la Municipalité de Marſeille. Nous nous y livrons avec ardeur ſelon la meſure de nos forces ; & je puis déclarer à mon particulier, que l'heure même de mes repas n'eſt pas une heure de relâche, ni ma maiſon un aſyle de repos, après tant de ſollicitudes. A la vérité, j'en ai été dédommagé par la douce conſolation d'avoir pacifié des ennemis, d'avoir terminé, ou comme médiateur, ou comme arbitre, un nombre infini d'affaires difficiles, dont quelques unes d'importance, ont ſauvé, par leur déciſion, la paix & la fortune des familles.

D'après cette idée rapide de nos fonctions, veuillez bien dire, Meſſeigneurs, s'il n'eſt pas affreux d'être encore accablés d'un ſurcroît de peines étrangeres, & ſurtout du fardeau de la calomnie, qui froiſſe & déſole les ames ſenſibles. C'eſt au milieu de tant de travaux, que nous ſommes atteints de la rage inextinguible du ſieur André ; c'eſt après avoir eſſuyé tant de perſécutions, tant de tempêtes & d'orages, qu'arrivé au port de ſalut je ſuis encore agité par le vent de la calomnie ; ce méchant homme oſe nous traiter de brigands, & moi particulièrement d'aſſaſſin..... Ah ! celui qui a tant mérité d'accumuler la rigueur des loix ſur ſa tête n'eſt pas digne d'en propoſer à la Nation, il a trop mérité d'être chaſſé d'un rang qu'il a déshonoré.

Daignez, Meſſeigneurs, m'accorder la juſtice & la réparation que je réclame contre le Sieur André ; votre ſageſſe peſera la grandeur du crime, & prononcera ſur la peine.

Je réſume mes titres & les motifs de ma réclamation. J'ai aimé la révolution qui s'opere, que j'ai prédite par le calcul des excès de la corruption, de cette corruption univerſelle qui, foulant aux pieds tous les droits de l'humanité, ne diſtribuoit la fortune & les dignités publiques qu'aux vils eſclaves ou aux infames créatures de la proſtitution, & rejettoit l'homme de bien, en lui faiſant de ſes vertus un titre irrévocable d'anathême. Je l'ai défendue cette immortelle révolution, je l'ai défendue au péril de ma vie, au prix de mon repos, de ma ſanté, de ma fortune & de ma liberté. J'ai tout perdu pour la défendre, hors l'honneur & l'eſtime des vrais amis de la Patrie. J'ai été appellé aux affaires publiques, j'y ai porté mon zèle, ma conſcience, & je m'y ſuis livré ſans relache. Elevé aujourd'hui à un poſte très-éminent, j'y vais monter avec toute ma vigilance. Ami de l'homme juſte & ſon admirateur, mon cœur me dit que je ne ceſſerai jamais de rendre hommage à ſes vertus. Fatigué du regne odieux de la turpitude, je ſens auſſi que je la pourſuivrai & que je la dénoncerai par-tout où je la verrai s'introduire : car l'eſprit qui vous a guidés quand vous avez multiplié les Agents de toutes les adminiſtrations, me dit aſſez que vous avez voulu créer des ſurveillans. Juſqu'à ma derniere heure, je ſerai ce que j'ai été ; je ſervirai ma Patrie, je défendrai le nouvel ordre de choſes qui régénere la Nation, & j'oſe dire que les anciens abus ne reviendront ja-

mais, tant que dans chaque grande Ville il reftera dix hommes auffi indifférens que moi pour la vie, & auffi admirateurs de la vertu. Si je fuis ainfi attaché aux devoirs du bon Citoyen; s'il eft vrai que jufqu'à ce jour je les aie remplis avec zèle, fans autre but que le plaifir de faire le bien & d'acquérir la bienveillance des ames honnêtes, j'ai droit de demander au-moins la tranquillité de l'efprit, je crois de l'avoir méritée. Toute l'Europe a lu les injures, les calomnies du Sieur André, elles tombent fur moi particulièrement; de femblables horreurs déchirent une ame fenfible. Vous le favez, Meffeigneurs, vous êtes placés fur un théâtre fi élevé, que rien n'échappe de vos paroles: eh! fi l'un de vos Membres fe permet de maltraiter, de diffamer celui que vos loix ont appellé aux fonctions les plus refpectables; fi de pareils attentats reftent impunis, où trouvera-t-on déformais des Citoyens qui veuillent accepter à ce prix les charges publiques? L'équité & la vérité regnent au fein de votre augufte affemblée, Meffeigneurs; l'outrage fait à l'homme public ne peut fe pardonner: celui dont je me plains eft fans exemple, Je vous en demande juftice: j'ai rempli mon devoir, je fuis tranquille. Vous êtes mes défenfeurs & les Repréfentans de la Nation.

Marfeille ce 3 Juillet 1790.

BLANC-GILLI, Adminiftrateur au Département des Bouches du Rhône.

A MARSEILLE, de l'Imprimerie de P. Ant. FAVET, Imprimeur du Roi & de la Ville, rue du Pavillon.